



## Acheter et vendre des services en Europe

### Faciliter la vie des PME et des consommateurs



Le secteur des services est le secteur économique le plus important et le plus dynamique de l'Union européenne (UE), puisqu'il représente environ 70 % du produit intérieur brut (PIB) et des emplois. Les exemples d'utilisation de services ne manquent pas: faire des courses au supermarché, acheter des produits en ligne, passer un contrat avec une entreprise de construction ou de rénovation, réserver des vacances dans une agence de voyage, engager un avocat, etc. Ces services sont principalement fournis par de petites et moyennes entreprises (PME). Or celles-ci se heurtent, dans l'exercice de leur activité, que ce soit dans leur pays ou à l'étranger, à des difficultés liées à la complexité des procédures administratives et des formalités à accomplir.

#### ■ Qu'est-ce que la directive sur les services?

Il s'agit d'un texte législatif européen dont le but est de faciliter la vie des consommateurs et des entreprises qui utilisent ou fournissent des services dans l'Union européenne.

Ce texte impose à tous les pays de l'UE de lever les obstacles juridiques et administratifs qui entravent ces activités et d'ouvrir des «guichets uniques» prenant en charge l'ensemble des formalités administratives.

La Commission européenne travaille en étroite coopération avec les États membres sur les aspects pratiques et juridiques de cette nouvelle législation, afin que les particuliers et les entreprises puissent profiter de tous les avantages offerts par le marché unique.



Michel BARNIER  
Membre de la  
Commission européenne

«La directive sur les services place les citoyens et les petites entreprises au cœur du marché unique. Elle offre une occasion unique d'améliorer l'environnement des entreprises et de renforcer les droits des consommateurs.»

### Quelles sont les activités couvertes?

**Sont couverts:** la construction, le commerce de gros et de détail, le tourisme, la restauration, l'immobilier, la plupart des professions réglementées (architectes, ingénieurs, comptables, etc.), la location et la location-vente.

**Sont exclus:** les services financiers, la santé et les transports.

### «Lever les obstacles»

#### Créer une entreprise

Un charpentier suédois veut créer une entreprise en Hongrie, mais hésite devant les formalités administratives que cela implique. La meilleure solution pour lui est de s'adresser au «guichet unique» le plus proche, dont il trouvera l'adresse sur le site: <http://ec.europa.eu/eu-go>.

#### Utiliser un service

Il arrive trop souvent qu'en raison de leur nationalité ou de leur lieu de résidence, des consommateurs ne puissent acheter des produits provenant d'autres États membres. Une étude récente a ainsi révélé que 61 % des achats en ligne échouaient parce que les entreprises concernées refusaient de vendre à des ressortissants d'autres pays. En 2011, la Commission apportera son aide en la matière aux États membres en leur indiquant plus précisément comment éviter les discriminations dans le commerce électronique.

## Les avantages pour les entreprises

Les petites et moyennes entreprises sont les forces vives de l'économie européenne. Or, la grande majorité des PME n'opèrent que sur leur marché local ou national. La directive sur les services a été conçue pour éliminer les obstacles que rencontrent ces entreprises, tels que la complexité des procédures et la difficulté d'obtenir des renseignements sur les formalités à accomplir pour pouvoir exercer leur activité, que ce soit dans leur pays ou ailleurs.

Par exemple, grâce à l'accélération et à la simplification des procédures, et à l'ouverture de «guichets uniques», les entreprises peuvent maintenant accomplir leurs formalités administratives par voie électronique dans chaque pays de l'UE. Elles peuvent désormais proposer leurs services dans d'autres États membres sans avoir à s'y implanter. Votre propre entreprise peut ainsi bénéficier d'un meilleur accès à une gamme élargie de services.

## Les avantages pour les consommateurs

### ■ **Bénéficiez du service dont vous avez besoin, où que vous soyez**

Les consommateurs ne devraient pas être victimes de discrimination lorsqu'ils souhaitent recourir aux services proposés dans un autre pays de l'Union.

Les touristes qui louent un véhicule sur l'internet dans un autre pays de l'Union, par exemple, ne devraient pas payer plus cher pour la seule raison qu'ils n'habitent pas dans ce pays. N'acceptez pas ce genre de pratiques: contactez l'organisme d'assistance de votre pays pour connaître vos possibilités de recours.

### ■ **Un plus grand choix et une meilleure information**

Si vous projetez d'utiliser un service dans votre pays ou dans un autre pays de l'UE, et si vous vous interrogez sur les règles applicables aux différents prestataires de services, contactez l'organisme d'assistance de votre pays, qui vous donnera toutes les informations utiles.

Un particulier qui souhaite mandater un architecte dans un autre pays de l'Union, par exemple, peut avoir besoin de vérifier s'il a apporté la preuve de ses qualifications ou s'il est tenu de souscrire une assurance.

### **Un citoyen tchèque souhaitait s'établir en Allemagne en tant qu'ouvrier du bâtiment indépendant.**

Les autorités allemandes ont fait valoir qu'il avait besoin d'un permis de travail pour fournir ses services, mais ont refusé de lui en délivrer un. Solvit Allemagne leur a rappelé que les travailleurs indépendants n'avaient pas besoin de permis de travail et a fait le nécessaire pour que ce travailleur tchèque obtienne une autorisation d'établissement.  
<http://ec.europa.eu/solvit/>

## Organismes d'assistance aux prestataires et destinataires de services

Ces organismes vous informent sur:

- les règles applicables aux entreprises dans les autres pays de l'UE;
- les voies de recours disponibles et les organisations offrant une aide concrète.

Pour trouver un organisme d'assistance dans votre pays, consultez la page: [http://ec.europa.eu/internal\\_market/services/services-dir/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/services/services-dir/index_fr.htm).

## Guichets uniques

Vous souhaitez vous décharger des formalités administratives pour mieux vous consacrer à votre activité professionnelle dans l'Union?

Chaque pays dispose désormais d'un ou plusieurs «guichets uniques», qui sont des portails administratifs en ligne permettant d'accomplir toutes les formalités nécessaires par voie électronique, sans avoir à passer par différentes administrations.

Pour accéder au portail qui vous dirigera vers le ou les guichets uniques de chaque pays de l'UE, consultez la page: <http://ec.europa.eu/eu-go>.

